



RAPPORT 3
OCTOBRE 2025

ANALYSE DE L'OFFRE ÉLECTORALE LORS DU SCRUTIN COMMUNAL DU 13 OCTOBRE 2024 EN WALLONIE

CONSORTIUM INTERUNIVERSITAIRE

UNamur-ULB-UCLouvain-UMons-ULiège











Table des matières

| Introduction générale | 5 |
|---|----|
| Section 1. Octobre 2024 : une « contraction » de l'offre électorale | 7 |
| 1.1. Une diminution du nombre de listes en compétition en 2024 | 7 |
| 1.2. Une diminution du nombre de candidat·e·s, et plus de listes complètes | 10 |
| Section 2. Une recomposition de l'offre électorale au niveau communal ? | 11 |
| 2.1. La nationalisation des systèmes locaux de partis : un indice stable | 11 |
| 2.2. Moins de listes nationales, plus d'alliances et moins de listes purement locales en 2024 | 15 |
| 2.3. L'offre électorale au niveau communal : tendances par provinces | 19 |
| 2.4. Implantation locale des partis nationaux | 22 |
| Section 3. Une autre lecture des résultats électoraux aux élections communales de 2024 | 25 |
| Section 4. Offre et performances électorales aux élections provinciales de 2024 | 29 |
| 4.1. Une contraction de l'offre électorale | 29 |
| 4.2. Une concentration de l'offre et des voix au profit des partis nationaux | 29 |

Table des illustrations

| Figure 1. Nombre de listes en compétition lors du scrutin local, par commune, Wallonie (2024) | 8 |
|--|--------|
| Figure 2. Variation du nombre de listes par communes, Wallonie (2018-2024) | 9 |
| Figure 3. Indice de nationalisation, par commune, Wallonie (2024) | 13 |
| Figure 4. Évolution de l'indice de nationalisation, par commune, Wallonie (2018-2024) | 14 |
| Figure 5. Résultats électoraux du scrutin communal agrégés par type de liste sur base des num | iéros |
| officiels des listes, Wallonie (2024) | 25 |
| Figure 6. Résultats électoraux du scrutin communal agrégés par type de liste sur base de la classifica | ition, |
| Wallonie (2024) | 26 |
| Figure 7. Pourcentage des voix par catégorie de liste (approche organique), Wallonie (2018-2024) | 28 |
| Tableau 1. Évolution du nombre total de listes aux élections communales en Wallonie (2012-20 | 018- |
| 2024), par province | 9 |
| Tableau 2. Évolution du nombre total de candidat·e·s aux élections communales en Wallonie (20 | 012- |
| 2018-2024) | 10 |
| Tableau 3. Parts des listes complètes aux élections communales en Wallonie , par province | 10 |
| Tableau 4. Types de listes et performances aux élections communales en Wallonie (2012-2018-20 | 024) |
| | 17 |
| Tableau 5. Composition de l'offre et performances aux élections communales, par province, Wall | |
| Tableau 6. Évolution du nombre de listes « partisanes » aux élections communales, sur base du nur | méro |
| officiel, Wallonie (2018-2024) | 22 |
| Tableau 7. Évolution du nombre de listes « partisanes » aux élections communales, sur base c | de la |
| typologie, Wallonie (2018-2024) | 23 |
| Tableau 8. Stratégie d'offre électorale des partis nationaux au niveau communal, Wallonie (2018-20 | |
| Tableau 9. Caractère complet des listes, en fonction du type de liste (approche organique), Wall | lonie |
| (2024)Tableau 10. Performances des listes au scrutin communal, Wallonie (2024) | |
| Tableau 10. Performances des listes au scrutin communal, vvalionie (2024) | |
| Tableau 11. Office et performances des listes aux elections provinciales, Wallonie (2024) | J I |

Principales conclusions du rapport 3

Encadré 1. Une contraction de l'offre électorale :

- Le *nombre de listes* déposées en 2024 pour les élections communales (867) *est en diminution nette par rapport à 2018 (-176)*, mais aussi par rapport à 2012 (-117).
- La diminution du nombre de listes concerne toutes les provinces. Elle est particulièrement marquée dans la province de Liège (-22%) et dans celle de Namur (-17%).
- Le nombre de candidat es passe de 19 537 en 2018 (19202 en 2012) à 17 678 en 2024, soit une baisse de 9,6%.
- Le taux de listes complètes aux élections communales est plus élevé en 2024 (80%) qu'en 2018 (74%), mais proche de celui de 2012 (82%).
- La *contraction de l'offre* se confirme *pour les élections provinciales* : entre 2018 et 2024, le nombre total de listes déposées en Wallonie passe de 305 à 192.

Encadré 2. Parmi les facteurs contribuant à la baisse du nombre de listes et de candidates, ce rapport note :

- Une *augmentation du nombre d'alliances ou « cartels » préélectoraux* (146) par rapport à 2018 (105). Ces alliances rassemblent le plus souvent deux (62%) ou trois partenaires (37%). Le contexte électoral de juin se reflète dans la constitution d'alliances, notamment MR-Les Engagés (43 alliances, dont 10 sont nouvelles). Ces alliances ont particulièrement marqué l'offre dans les Provinces de Brabant wallon et de Namur.
- La disparition des listes d'extrême droite (Parti Populaire, Nation, La Droite) qui représentaient plus de 7% de l'offre politique communale en 2018 (75 listes), est faiblement compensée par le dépôt de listes « Chez Nous » (6 listes).
- Une diminution importante de listes déposées par des partis ou des mouvements ne disposant pas de siège au Parlement de Wallonie, tels que DéFI (qui divise son offre par trois) ou Oxygène (quasi disparition). Ces listes forment des alliances avec d'autres listes ; et/ou leurs candidat·e·s sont « absorbé·e·s » au sein d'autres listes.

Encadré 3. Un indice de nationalisation stable (mais ...) :

- Le « timing » des élections communales, après les élections régionales, fédérales et européennes de juin 2024, n'a pas mené à une augmentation de l'indice global de nationalisation des systèmes de partis locaux en Wallonie.
- Les comparaisons de tendances entre provinces montrent que seule la Province du Hainaut a
 connu une augmentation de l'indice de nationalisation des systèmes de partis locaux;
 principalement suite à une forte diminution du nombre de listes locales.
- Les élections communales de 2024 confirment la tendance déjà observée en 2018 : de moins en moins de listes utilisent le « label » et le numéro officiel des partis nationaux (28% en 2024, contre 35% en 2018 et 45% en 2012). Les listes partisanes se présentent davantage sous des formes « quasi-nationales » voire « quasi-locales ». L'évolution est générale, mais particulièrement marquée dans les communes de la Province de Liège.
- Alors que les listes nationales agrégeaient près de 60% des votes en Wallonie en 2012; en 2024, elles n'agrègent plus que 38% des voix. En 2024, moins de 4 électeurs sur 10 ont voté pour une liste nationale.
- Les partis « gagnants » de juin 2024 progressent dans leur offre et dans leurs performances, tandis que l'inverse est observé pour les « perdants ». Cela se confirme aux élections communales et provinciales.
- L'offre électorale aux **élections provinciales** indique une **nationalisation importante**. Ces élections sont marquées par une *diminution du nombre (et des performances) de listes indépendantes* des partis nationaux.

Encadré 4. Une **recomposition** voire une « **hybridation** » de l'offre électorale au niveau communal:

- Contrairement à 2018, 2024 ne connait pas de hausse substantielle des listes « locales » ou « citoyennes » aux élections communales. L'offre purement locale ou citoyenne est en baisse.
- Dans le même temps, 2024 confirme la *tendance à « l'ouverture » des listes partisanes* aux candidat·e·s non-encarté·e·s (à l'exception du PTB). *L'augmentation de nombre de listes « quasi-locales »* atteste du développement de listes soutenues par des partis, mais qui intègrent des citoyens ou s'allient avec des groupes indépendants.

4

Introduction générale

Ce rapport s'intéresse à l'offre électorale lors des élections communales (et provinciales) d'octobre 2024, en Wallonie (communes germanophones exclues). Étudier l'« offre électorale » implique de s'intéresser aux listes électorales en compétition dans chacune des communes de Wallonie, considérées comme ayant chacune un « système de partis » propre.

Étudier les dynamiques politiques des élections communales nécessite de prendre en compte le contexte global et le « timing » dans lequel celles-ci se déroulent. Le scrutin de 2018 s'est tenu quelques mois avant les élections fédérales, régionales et européennes et après une longue période sans élection (2014); dans un contexte marqué par des scandales locaux (Publifin, Publipart, Samusocial) et une défiance à l'égard des partis traditionnels. Les élections communales de 2018 ont pu être appréhendées par les acteurs politiques comme une sorte de « répétition générale » avant les élections législatives de mai 2019. L'enquête menée en 2018 a fait le constat d'une « offre politique renouvelée »¹. Celle-ci s'est caractérisée par l'augmentation substantielle de listes de « petits » partis nationaux (PTB, DéFI, PP), mais aussi de listes purement locales et de listes dites « citoyennes ». Par ailleurs, les partis nationaux dits « traditionnels » sont apparus en difficulté, tant dans l'offre déployée que dans les résultats. L'évolution de l'offre électorale aux élections communales de 2024 doit être analysée à l'aune de son contexte propre. Ce scrutin local s'est déroulé quelques mois après le scrutin de juin 2024 et après la formation de la majorité MR-Les Engagés au niveau régional wallon. Ce scrutin local a été observé comme une élection de « confirmation » des résultats de juin 2024 - impliquant une lecture très « nationalisée » des dynamiques locales. En affinant l'analyse de l'offre électorale, le présent rapport permet de préciser les conclusions esquissées au lendemain des élections communales en Wallonie.

Dans un premier temps (section 1), le rapport s'intéresse au nombre de listes en présence lors des élections communales. En comparant le nombre de listes en présence, mais aussi le nombre de candidates se présentant en 2024 avec les deux scrutins précédents (2018, 2012), le rapport met en avant une diminution du nombre de listes et de candidates en compétition, et donc une certaine « contraction » de l'offre électorale en Wallonie en 2024. Dans un deuxième temps (section 2), le rapport s'intéresse au « type » d'offre en présence, en questionnant le degré de « nationalisation » de la compétition électorale. Les élections locales en Europe s'avèrent souvent être le théâtre d'affrontements de partis nationaux, via la domination des sections locales des partis nationaux. Des études précédentes

¹ Dodeigne J., Close C., Jacquet V., & Matagne G. (eds) (2020). *Le scrutin communal du 14 octobre 2018 en Wallonie et à Bruxelles: une offre politique renouvelée ?*, Genval : Vanden Broele.

réalisées par les membres du consortium² ont mis en évidence la particularité de l'offre électorale locale en Wallonie : comparée aux deux autres régions (Bruxelles, Flandre) et comparée à d'autres contextes européens, l'offre électorale wallonne est peu « nationalisée ». En d'autres termes, l'offre électorale au niveau communal en Wallonie reste, comparativement, davantage marquée par des enjeux proprement locaux, et voit s'affronter des listes « locales » indépendantes des partis nationaux. Le rapport analyse l'indice de nationalisation des systèmes de partis locaux et montre que les scrutins locaux en 2024 en Wallonie restent relativement peu nationalisés. Ensuite, en appliquant la méthodologie éprouvée lors des enquêtes précédentes, ce rapport analyse en profondeur les types de listes en présence sur base de leur label et de leur composition. Cette méthodologie permet d'affiner l'analyse du degré de nationalisation, notamment en identifiant les cas de listes nationales « déguisées » sous un label local, et les listes d'alliances (ou cartels). Cet exercice permet, dans un troisième temps (section 3), de fournir une autre lecture des performances et résultats électoraux des listes suite aux scrutins du 13 octobre 2024. La section 4 analyse brièvement l'offre électorale lors du scrutin provincial, qui confirme certaines tendances observées au niveau communal.

Les conclusions de ce rapport quant à l'état de la démocratie locale en Wallonie sont quelque peu ambivalentes. D'une part, 2024 semble « fermer » la parenthèse de 2018, année électorale locale marquée par une profusion de listes et de mouvements citoyens au niveau local. La proximité du scrutin de juin a sans doute « cadenassé » l'expression citoyenne locale et imposé une compétition plus nationale, en particulier dans les grandes et moyennes communes, et/ou dans les communes où se sont affrontées des personnalités politiques d'envergure régionale ou nationale. Dans ces communes, octobre 2024 s'est joué comme une élection de confirmation pour les gagnants du scrutin de juin, et comme une élection de rattrapage pour les perdants. D'autre part, l'enquête menée confirme le constat pointé en 2018 d'une diminution de l'utilisation des labels nationaux (et des numéros officiels) par les listes en compétition lors des élections communales. L'analyse de l'offre électorale d'octobre 2024 révèle une augmentation des listes partisanes « quasi-nationales » et « quasi-locales » – des listes liées organiquement à des partis nationaux, mais qui veulent envoyer un signal d'ouverture, dans leur communication (label), mais aussi dans leur composition, en encourageant les candidatures « de la société civile » et de citoyen ne s nonencarté e.s. Cette évolution vers une offre électorale hybride se lit de deux façons : positivement, la baisse des adhérents et la demande de participation citoyenne poussent les partis à ouvrir leurs listes à la société civile ; négativement, elle révèle la difficulté des listes locales à rivaliser avec les nationales, au point où leurs candidats finissent souvent absorbés par celles-ci.

² Dodeigne J., Close C., Teuber F. (2021) Nationalization of local party systems in Belgium (1976-2018): The combined effects of structural municipality features and conjunctural national parties' reputation, *Local Government Studies*, 47(1), 100-125.

Section 1. Octobre 2024 : une « contraction » de l'offre électorale

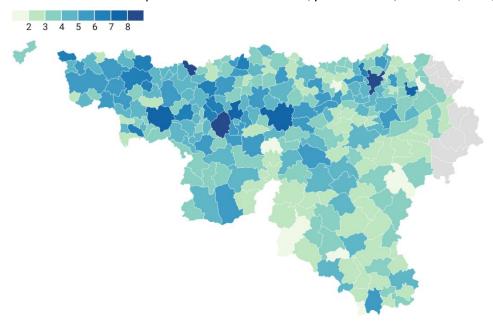
1.1. Une diminution du nombre de listes en compétition en 2024

Le 13 octobre 2024, 867 listes se sont présentées aux électeurs et électrices en Wallonie. En 2024, le nombre moyen de listes en compétition par commune est de 3,4 en Wallonie. La carte ci-dessous (Figure 1) donne un aperçu du nombre de listes en compétition dans les communes wallonnes. Le nombre de listes déposées dans chaque commune varie d'une seule liste (dans huit communes³, soit 3,2% des communes) à neuf listes (deux communes : Liège et Tubize)⁴. La grande majorité des communes en Wallonie (65,5%) a vu s'affronter entre trois et cinq listes lors des élections communales de 2024; 24,2% des communes ont vu s'affronter uniquement deux listes; et 7% des communes (soit 18 communes) ont connu une compétition avec plus de cinq listes. C'est dans la province de Hainaut que le nombre moyen de listes en compétition est le plus élevé (4,1) suivie du Brabant wallon (3,7) et de Namur (3,4). C'est dans le Luxembourg que ce nombre est le plus faible (2,7), suivi de Liège (3,1). Le nombre de listes en compétition est en général plus élevé dans les grandes communes urbaines et densément peuplées – sur la carte, Charleroi, Liège, Namur, Mons ou encore Verviers. Le nombre de listes en compétition dans les zones urbaines (agglomérations) est de cinq listes, pour 3,9 en zone semi-urbaine et 2,9 en zone rurale.

³ Verlaine, Limbourg, Houffalize, Herbeumont, Rouvroy, Anhée, Bièvre, Vresse-Sur-Semois.

⁴ Dans les 19 communes bruxelloises, le nombre de listes varie de quatre (trois communes : Auderghem, Koekelberg ; Woluwe-Saint-Pierre) à dix (deux communes: Bruxelles ville, Schaerbeek). Le nombre moyen de listes par commune est de 6,5.

Figure 1. Nombre de listes en compétition lors du scrutin local, par commune, Wallonie (2024)



Created with Datawrapper

Le Tableau 1 présente l'évolution du nombre de listes en présence lors des élections communales, dans les 252 communes wallonnes⁵, entre 2012 et 2024. Il inclut le nombre de listes en compétition, au total, par province, en 2012, 2018 et 2024. Il évalue l'évolution de l'offre en termes relatifs entre 2012 et 2018, et entre 2018 et 2024. À titre de comparaison, nous incluons Bruxelles – mais nous ne disposons pas des chiffres pour 2012.

Le scrutin de 2024 montre un plus faible nombre de listes par rapport à 2018 (-176), mais aussi par rapport à 2012 (-117). Au niveau agrégé, et en Wallonie et à Bruxelles, le nombre de listes déposées a diminué d'environ 17-18%. On observe une « contraction » de l'offre électorale, et ce, dans l'ensemble des provinces (et à Bruxelles) – avec une contraction plus marquée dans la province de Liège où le nombre de listes déposées a diminué de -22,6%. Notons qu'entre 2012 et 2018, les communes de la province de Liège avaient connu la plus forte augmentation de dépôts de listes de « petits partis » (« PP », « PTB » et « DéFI », voir Paulis & François 2020). En 2024, les listes de droite radicale et d'extrême droite ont presque disparu de l'offre électorale communale (voir infra). Cela peut contribuer à expliquer la baisse importante observée dans les communes liégeoises.

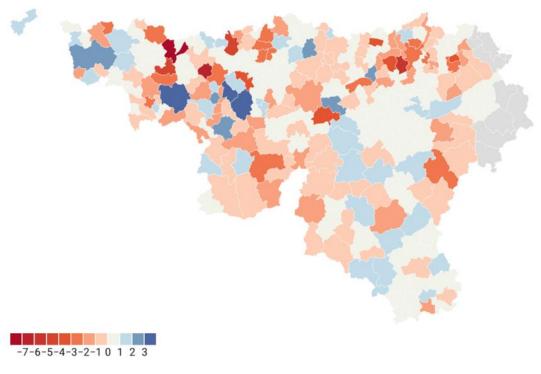
⁵ Les communes germanophones ne sont pas inclues.

Tableau 1. Évolution du nombre total de listes aux élections communales en Wallonie (2012-2018-2024), par province

| Provinces | 2012 | \rightarrow | 2018 | \rightarrow | 2024 |
|----------------|------|---------------|------|---------------|------|
| Brabant wallon | 118 | +0,9% | 119 | -16,0% | 100 |
| Hainaut | 309 | +7,4% | 332 | -14,2% | 285 |
| Liège | 277 | +13,4% | 314 | -22,6% | 243 |
| Luxembourg | 129 | -4,7% | 123 | -9,8% | 111 |
| Namur | 151 | +2,7% | 155 | -17,4% | 128 |
| Total | 984 | +6,0% | 1043 | -17,0% | 867 |
| Bruxelles | / | / | 152 | -18,5% | 124 |

Les chiffres présentés dans le Tableau 1 masquent néanmoins des variations entre communes. La Figure 2 permet de visualiser les communes particulièrement concernées par une diminution (ou une augmentation) du nombre de listes en compétition. Les diminutions observées vont jusqu'à 6, voire 8 listes en moins (Silly, Seraing ou Écaussinnes). Au contraire, certaines communes connaissent une (légère) augmentation de leur offre électorale : c'est le cas de Charleroi, Mons et Courcelles. Les communes connaissant une plus forte évolution (diminution ou augmentation) du nombre de listes en compétition sont en général de grandes communes (en nombre d'habitant·e·s).

Figure 2. Variation du nombre de listes par communes, Wallonie (2018-2024)



Created with Datawrapper

1.2. Une diminution du nombre de candidat·e·s, et plus de listes complètes

En lien direct avec la diminution du nombre de listes se présentant aux élections communales, le nombre de candidat·e·s en 2024 a diminué de 11,3% par rapport à 2018 (voir Tableau 2); il est aussi plus bas que lors du scrutin de 2012. Le nombre de candidat·e·s entre 2018 et 2024 a néanmoins diminué de manière moins forte que le nombre de listes déposées (-17%, voyez supra). En termes absolus, cette baisse entre 2018 et 2024 représente tout de même plus de 2200 candidat·e·s – là aussi, nous pouvons observer une certaine « contraction » de l'offre électorale.

Tableau 2. Évolution du nombre total de candidat·e·s aux élections communales en Wallonie (2012-2018-2024)

| Provinces | 2012 | \rightarrow | 2018 | \rightarrow | 2024 |
|----------------|-------|---------------|-------|---------------|-------|
| Brabant wallon | 2376 | -2,0% | 2329 | -9,3% | 2112 |
| Hainaut | 6519 | -1,4% | 6430 | -5,9% | 6051 |
| Liège | 5308 | +7,2% | 5688 | -11,2% | 4677 |
| Luxembourg | 2050 | -2,8% | 1992 | -7,0% | 1853 |
| Namur | 2949 | +5,0% | 3098 | -15,0% | 2632 |
| Total | 19202 | 1,7% | 19537 | -11,3% | 17325 |

Le caractère complet ou non des listes en présence, c'est-à-dire la capacité des listes à présenter un nombre de candidat-e-s équivalent au nombre de sièges dans les conseils communaux, fournit un élément supplémentaire pour comprendre l'évolution de l'offre électorale. Le Tableau 3 révèle que le scrutin de 2018, en comparaison avec celui de 2012 et de 2024, a fait figure d'exception en termes de proportion de listes incomplètes. Cela s'explique par le dépôt de nombreuses listes moins professionnalisées, peu voire pas liées aux grands partis nationaux. Ces listes incomplètes sont plus fréquemment rencontrées dans les centres urbains, où davantage de listes sont en compétition, que dans les communes rurales où l'offre électorale est limitée à un nombre restreint de listes. À ce stade, nous pouvons conclure à une baisse du nombre de listes en compétition, à une baisse du nombre de candidat-e-s (mais relativement plus limitée) qui se « concentrent » au sein de listes généralement plus complètes qu'en 2018.

Tableau 3. Parts des listes complètes aux élections communales en Wallonie, par province

| Provinces | 2012 | 2018 | 2024 |
|----------------|-------|-------|-------|
| Brabant wallon | 81,4% | 71,4% | 80,0% |
| Hainaut | 75,7% | 67,2% | 77,9% |
| Liège | 83,0% | 72,3% | 78,3% |
| Luxembourg | 91,5% | 85,4% | 89,0% |
| Namur | 85,4% | 84,5% | 82,8% |
| Total | 82,0% | 73,9% | 80,2% |

Section 2. Une recomposition de l'offre électorale au niveau communal ?

2.1. La nationalisation des systèmes locaux de partis : un indice stable

Le concept de « nationalisation » des élections décrit la distribution territoriale de l'offre électorale et du succès des partis nationaux dans un système politique. Le concept renvoie donc à l'idée d'homogénéité de la performance électorale des acteurs nationaux dans les différentes circonscriptions d'un État. Appliqué à l'étude des élections locales, le concept de nationalisation amène à considérer chaque commune comme un système politique unique, et tente de déterminer à quel point le système de partis dans chaque commune *ressemble* ou *diffère* du système de partis observé au niveau national. Par exemple, une commune qui présente une compétition électorale entre les cinq branches locales des cinq partis nationaux présents au Parlement national aura un haut degré de nationalisation du système de partis locaux; tandis qu'une autre commune se distinguant par la présence exclusive de listes « purement » locales aura un très faible degré de nationalisation. Plus l'offre électorale locale est similaire à l'offre électorale nationale, plus elle est dite « nationalisée ». Étudier le degré de nationalisation de la politique locale contribue à éclairer les dynamiques politiques entre niveaux de pouvoir.

Le degré de nationalisation des systèmes de partis locaux varie dans le temps, selon les contextes (tels que la proximité d'un scrutin national), et selon les caractéristiques des communes. Les analyses existantes montrent que plus une commune est peuplée et urbanisée, plus les partis nationaux tendent à y être présents et influents, car les clivages nationaux y structurent davantage les enjeux de politique publique. Le scrutin de 2024 a montré à quel point les grandes villes sont aussi davantage « disputées » par les partis nationaux : une victoire ou une défaite dans une grande ville est un signal qui peut peser dans les rapports de pouvoir entre partis au niveau national (ou, en Belgique, au niveau régional). La proximité des élections de juin 2024 devrait d'ailleurs avoir renforcé le caractère nationalisé des scrutins locaux, en particulier dans les grandes et moyennes villes de Wallonie.

Le caractère plus ou moins « national » de l'offre électorale locale est aussi fonction des stratégies d'implantation et de campagne des partis nationaux. Ces stratégies varient selon les ressources et les capacités organisationnelles des partis nationaux ; mais aussi selon que le contexte est « favorable » à ces acteurs. À cet égard, les chercheurs et chercheuses du consortium ont montré que dans le contexte de défiance à l'égard des partis « traditionnels » (socialistes, chrétiens-démocrates et libéraux) en 2018, les acteurs politiques au niveau local ont tenté de se distancer de ces organisations, notamment en utilisant d'autres labels que le label national, et en tentant d'apparaître sous un angle plus « ouvert » ou « citoyen ». Dans le même temps, les partis nationaux non traditionnels (Ecolo, PTB, DéFI, PP) ont

développé en 2018 des stratégies d'implantation locale mettant en avant leur label national. Le contexte d'octobre 2024 était plutôt celui d'une « vague » positive en faveur des Engagés et du MR, partis sortis vainqueurs des élections de juin. Nous devrions observer au niveau local une augmentation des listes s'affichant à leur couleur. En revanche, le PS et Ecolo, et dans une moindre mesure le PTB, paraissaient en difficulté après les élections de juin. Aussi, nous pourrions nous attendre à des stratégies locales visant à diminuer la référence au parti national.

Afin d'analyser le caractère plus ou moins nationalisé de l'offre électorale locale, une première approche dite « formelle » se base sur l'utilisation des numéros officiels – et « protégés » – attribués pour l'ensemble des sections locales des partis nationaux qui décident de s'identifier explicitement à leur parti. À partir de ce nom ou numéro protégé, il est possible de distinguer les partis nationaux des partis locaux, et d'évaluer le poids respectif de ces acteurs dans une élection locale. L'indice de nationalisation du système de partis local (Kjær & Elklit, 2010) se base précisément sur la dichotomie liste nationale/liste locale, et prend en compte le nombre de chacune de ces deux catégories dans l'élection locale. Il distingue trois types de listes ou de partis : (1) les partis nationaux, (2) les listes locales (« non-partisanes ») se présentant à l'élection communale, et (3) les partis nationaux qui ne se présentent pas à une élection communale. Le score de l'indice de nationalisation, calculé pour chaque commune et à chaque élection communale, est obtenu en divisant le nombre de partis nationaux présents aux élections dans la commune par le nombre potentiel de partis qui pourraient concourir dans cette commune, si tous les partis se présentant à l'élection nationale se présentaient effectivement dans cette élection communale (Kjær & Elklit, 2010, p. 433)⁶. L'indice présente des scores de 0 à 1, 1 indiquant un système de partis au niveau local totalement nationalisé et 0 un système de partis totalement localisé.

Sur base de cet indice, des études menées en Belgique, et singulièrement en Wallonie par les membres de ce consortium⁷, ont pu montrer que l'offre électorale wallonne se distingue par un degré de nationalisation plus faible que dans les autres régions du pays, et souligne la spécificité de la région par rapport aux élections locales dans d'autres pays européens, souvent plus nationalisées. L'indice de nationalisation moyen des systèmes de partis locaux en Wallonie, entre 1976 et 2018, tourne autour de 0,19 de moyenne (son indice le plus bas étant 0,13 dans les années 2000). En comparaison, l'indice de nationalisation moyen pour les systèmes de partis locaux à Bruxelles sur la même période est de 0,26, et de 0,44 en Flandre. En 2024, l'indice de nationalisation moyen en Wallonie est de 0,18 – il s'inscrit donc dans la moyenne observée depuis 1976. En région bruxelloise, cet indice en 2024 s'élève à une moyenne

⁶ Kjaer, U., & Elklit, J. (2010). Local party system nationalisation: Does municipal size matter?. *Local Government Studies*, *36*(3), pages 425-

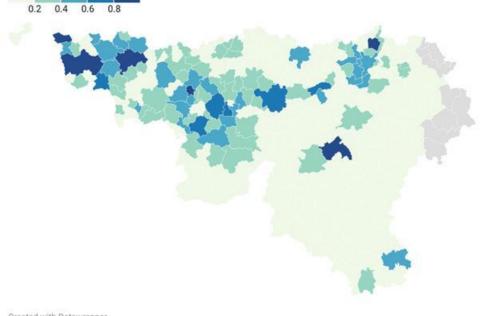
⁷ Dodeigne J., Close C., Teuber F. (2021) Nationalization of local party systems in Belgium (1976-2018): The combined effects of structural municipality features and conjunctural national parties' reputation, *Local Government Studies*, 47(1), 100-125.

de 0,43 – un score plus élevé qu'en moyenne depuis 1976, mais proche des indices observés en 2012 et 2018 (0,45).

La carte ci-dessous (Figure 3) permet de mettre en exergue les variations du degré de nationalisation des systèmes de partis locaux en Wallonie, en 2024. Les grandes villes ont un indice plus élevé, de même que certaines villes de taille moyenne. On retrouve aussi une nationalisation plus forte là où s'affrontent des personnalités politiques d'envergure (ex. ministres ou ancien·ne·s ministres ; président·e·s de partis ; député·e·s). Citons par exemple Rochefort (Pierre-Yves Dermagne), Ham-sur-Heure-Nalinnes (Adrien Dolimont), ou encore Thuin (où trois têtes de liste étaient candidat·e·s suppléant·e·s pour les régionales en juin).

0.2 0.6

Figure 3. Indice de nationalisation, par commune, Wallonie (2024)

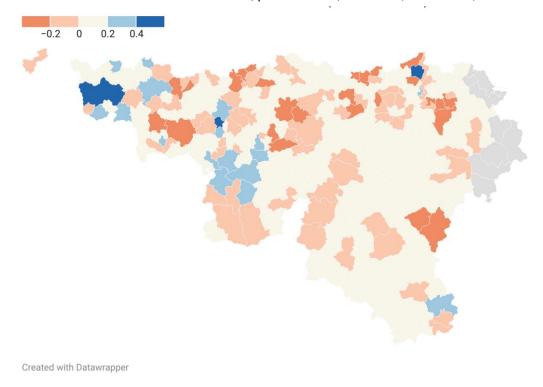


Created with Datawrapper

La Figure 4 s'intéresse à l'évolution de l'indice de nationalisation des systèmes de partis locaux entre 2018 et 2024. Peu de différences sont observées ; et la carte semble confirmer la relative stabilité de l'indice au niveau agrégé. Notons tout de même des communes comme Manage ou Oupeye, qui semblent être le théâtre d'une compétition plus fortement nationalisée en 2024. Dans ces deux communes à majorité absolue socialiste, le scrutin a été marqué par une forte compétition entre acteurs nationaux portée, à Manage, par une forte progression du MR et des Engagés en juin 2024.

14

Figure 4. Évolution de l'indice de nationalisation, par commune, Wallonie (2018-2024)



Bien qu'utile à la comparaison, cette approche « formelle » ne permet pas d'identifier des cas de listes nationales « cachées »: autrement dit, le fait que certaines listes locales ayant un lien organique avec des partis nationaux préfèrent délibérément ne pas s'afficher comme des listes affiliées aux partis nationaux – par exemple, lorsque « leur » parti national est en méforme ou en mauvaise posture au niveau national (ou régional). Cette approche empêche également de capter les diverses réalités que recouvre la catégorie générale de « listes locales » ou listes « non-partisanes ». Aussi, dans la section suivante, nous développons une deuxième approche, dite « organique ».

2.2. Moins de listes nationales, plus d'alliances et moins de listes purement locales en 2024

L'approche dite « organique » tend à prendre en compte les pratiques et les stratégies des leaders locaux, de même que les liens organiques entre les listes locales et les partis nationaux (par exemple, via la présence sur les listes de militants avec carte de parti ou de mandataires d'autres niveaux de pouvoir). Cette approche se focalise également sur le « label » utilisé par les listes. Les labels fonctionnent comme des raccourcis cognitifs, permettant aux électeurs et aux électrices de faire leur choix entre les listes en présence en diminuant les « coûts » de s'informer. En d'autres termes, les labels ou noms des listes fournissent directement des informations sur l'identité des listes et leur idéologie. Au niveau local, la non-adoption d'un label national par des sections locales de partis nationaux peut être vue comme le reflet d'une stratégie visant à informer d'une distanciation par rapport à des acteurs nationaux en difficulté, et/ou comme signe d'une ouverture à la société civile. L'adoption d'un label national (par exemple, d'un parti jouissant d'une bonne « réputation » au niveau national ; ou d'un parti représentant une alternative aux partis traditionnels) peut informer les électeurs et les électrices de la présence d'une alternative crédible.

Cette approche organique, utilisée pour les enquêtes précédentes⁸, est reproduite dans le cadre de ce rapport. Une équipe de chercheuses, chercheurs et étudiant·e·s jobistes a collecté, pour chacune des listes en présence, une série d'informations concernant le nom de la liste, sa composition (nombre de candidat·e·s affilié·e·s à un parti ; présence de parlementaire(s) ou ministre(s) sur la liste), ou encore sa présence au scrutin précédent. Les informations ont été collectées de diverses manières : appels téléphoniques auprès des têtes de liste (64 % de réponses), recherches dans la presse nationale et locale en ligne ; collecte d'informations via les pages web officielles des listes et réseaux sociaux. Ces données concernant la composition des listes locales ont été croisées avec des données officielles (ex. composition des parlements et exécutifs nationaux, régionaux et locaux, listes officielles de candidat·e·s) mises à disposition par le SPW.

Sur base de ces informations, nous distinguons cinq types de listes selon un continuum national-local : (1) nationales, (2) quasi-nationales, (3) quasi-locales, (4) locales et (5) alliances. Cette typologie a déjà été utilisée pour analyser les élections locales de 2012 et de 2018. Les listes « nationales » correspondent aux listes qui adoptent le nom officiel d'un parti national existant, entendu comme un parti disposant d'au

⁸ Dandoy, R., Dodeigne, J., Matagne, G., & Reuchamps, M. (2013). *Les élections communales de 2012 en Wallonie*. Vanden Broele Editions; Close C., Dodeigne J., & Matagne G. (2020). Chapitre 1. Le scrutin communal: une affaire nationale ou locale? In Dodeigne J. et al. (eds) *Le scrutin communal du 14 octobre 2018 en Wallonie et à Bruxelles: une offre politique renouvelée?* Genval: Vanden Broele, 33-57.

moins un élu au parlement fédéral (en 2024 : PS, MR, Les Engagés, écolo, DéFI, PTB-PVDA). Les listes « quasi-nationales » sont des listes dont le nom ne correspond pas exactement à celui d'un parti national, mais qui affichent clairement dans leur sigle et leur dénomination leur affiliation, et/ou dont une majorité de candidat·e·s sont membres d'un même parti national. Elles ajoutent une composante à leur label protégé, comme le signe « + » (ex. ECOLO+ à Virton, MR+ à Belœil, LES ENGAGÉS+ à Colfontaine, PS+ à Crisnée), changent le label au profit de noms plus originaux — mais rappelant toutefois « la couleur » (ex. Bleu de Wanze, PluS pour Nivelles, Ecollectif à Fléron) ou ajoutent une expression signifiant une ouverture aux « citoyens » (PS-Citoyens à Arlon, Union Ecolo Citoyens à Crisnée, DéFI & Citoyens à Rixensart). Ces listes s'identifient donc à un parti national, mais se veulent plus « ouvertes ».

Les listes « quasi-locales » incluent deux sous-groupes de listes. D'une part, des listes attachées à un parti avec une ambition régionale, ou à un parti qui ne dispose pas de représentation au niveau national. Les listes « Chez Nous » et « Collectif Citoyen » s'y retrouvent donc⁹. D'autre part, on retrouve dans les listes « quasi-locales » des listes non-affiliées clairement à un parti national *dans leur label*, mais soutenues par une personnalité politique d'envergure (ministre ou député sortant ou ancien). Parmi celles-ci, citons par exemple la liste « Villages » emmenée par André Antoine à Perwez ; « Herve Demain » à Herve poussée par Pierre-Yves Jeholet ; la liste « POUR » à Rochefort tirée par Pierre-Yves Dermagne. Les appels téléphoniques avec les têtes de listes quasi-locales (et dans une certaine mesure quasinationales) ont permis de révéler une volonté d'abandonner un label national ou quasi-national entre 2018 et 2024 afin de permettre (et/ou d'afficher) une « ouverture » de la liste à des candidates non-encarté-es et/ou issure-s de la société civile.

Les listes « locales » concernent des phénomènes politiques purement locaux : des listes dans lesquelles ne figurent aucune grande personnalité attachée à un parti national, et dont la majorité des membres ne sont pas affiliés à un parti national. Souvent ces listes locales se disent « pluralistes », « citoyennes » et détachées des intérêts partisans — même si parfois les têtes de liste reconnaissent une certaine « tendance ». Enfin, la catégorie « alliance » inclut les cas de listes, mouvements ou partis ayant décidé de former des *cartels* électoraux, c'est-à-dire de se présenter ensemble sur une même liste. Les alliances constituent une catégorie un peu à part dans notre continuum, puisqu'elles peuvent concerner tant des partis nationaux que des listes locales (voir infra).

Le Tableau 4 nous permet d'observer l'évolution du type d'offre aux élections communales en Wallonie. Pour chaque scrutin (2012-2018-2024), nous pouvons observer la répartition des types de listes, en termes absolus (nombre de listes de chaque catégorie), relatifs (part de l'offre totale), mais aussi les performances de ces listes (part de voix, au total de la Wallonie). Plusieurs constats peuvent être pointés.

⁹ La liste « Team Fouad Ahidar » à Bruxelles s'y retrouve.

Tableau 4. Types de listes et performances aux élections communales en Wallonie (2012-2018-2024)

| Type de liste | 2012 | % Listes | % Voix | 2018 | % Listes | % Voix | 2024 | % Listes | % Voix |
|-----------------|------|----------|--------|------|----------|--------|------|----------|--------|
| Nationale | 445 | 45,2% | 59,2% | 370 | 35,5% | 45,4% | 240 | 27,7% | 37,6% |
| Quasi-nationale | 99 | 10,1% | 10,4% | 69 | 6,6% | 8,8% | 93 | 10,7% | 13,6% |
| Quasi-locale | 104 | 10,6% | 7,7% | 113 | 10,8% | 9,0% | 139 | 16,0% | 14,8% |
| Locale | 202 | 20,5% | 10,2% | 383 | 36,7% | 24,3% | 259 | 29,9% | 16,0% |
| Alliance | 134 | 13,6% | 12,5% | 108 | 10,4% | 12,5% | 136 | 15,7% | 18,0% |
| Total: | 984 | 100% | 100% | 1043 | 100% | 100% | 867 | 100% | 100% |

Premièrement, chaque scrutin voit la part des listes nationales diminuer significativement. Alors qu'en 2012, près de la moitié des listes se présentaient sous un label national, en 2024 les listes nationales ne concernent plus que 28% de l'offre. En 2012, les listes nationales agrégeaient près de 60% des votes en Wallonie; en 2024, elles n'agrègent plus que 38% des voix — autrement dit, moins de 4 électeurs sur 10 ont voté pour une liste nationale. Notons qu'ensemble, les listes nationales et quasi-nationales agrègent environ 50% des voix; alors qu'elles en agrégeaient près de 70% en 2012.

En 2024, on observe une augmentation du nombre et de la part de listes quasi-nationales par rapport à 2018 – mais pas par rapport à 2012. En revanche, on observe une augmentation des listes quasi-locales. Cette catégorie regroupant des réalités diverses, il est nécessaire d'y regarder plus en détail. En 2024, on observe un net déclin du nombre de listes quasi-locales ou « petits partis ». En 2018, les listes de droite radicale et d'extrême droite (« Parti Populaire », « La Droite », « Nation »)¹º reprises dans la catégorie « quasi-locales » représentaient 75 listes, dans 63 communes (710 candidates au total). Elles représentaient donc 66% de l'offre « quasi-locale ». En 2024, aucune de ces 75 listes ne s'est représentée, du moins pas sous le même nom. Seulement six listes « Chez Nous » ont été déposées (rassemblant 78 candidates – dont seulement 2 s'étaient déjà présentés en 2018 sur d'autres listes). D'autres listes supra-locales, comme Oxygène (12 listes en 2018), ont quasi disparu de l'offre en 2024 – toutefois, certaines de leurs membres ont rejoint d'autres listes ou formé des alliances. L'augmentation du nombre et de la part de listes quasi-locales observée en 2024 est principalement due à un nombre important de listes nationales ou quasi-nationales ayant abandonné toute référence à un parti national, mais gardant tout de même des liens organiques – ou, nous y revenons plus loin, à un réengagement par des listes locales d'une identité partisane, notamment « Les Engagés ».

¹⁰ On pourrait aussi ajouter les listes AGIR (7 listes), dont certaines liées à une tentative de recomposition de l'extrême droite (voire : Close, C., & Ognibene, M. (2021). Chapitre 13. Les droites radicales en Belgique francophone. In P. Delwit (Ed.), *Les partis politiques en Belgique*. Bruxelles: Editions de l'Université de Bruxelles, pp. 421-452).

En 2018, la diminution de la part de listes nationales a semblé être « compensée » par une augmentation très forte de la part de listes « locales » - incluant des listes citoyennes ou listes « apartisanes », ou des listes sans références apparentes à des partis nationaux. En 2024, le nombre et la part de listes locales sont en baisse par rapport à 2018, tandis que le nombre et la part de listes quasi-locales et de listes d'alliance ou « cartels » sont en augmentation. La diminution du nombre et de la part des listes locales peut être liée à des stratégies d'alliances (entre listes locales, ou entre listes locales et d'autres types de listes), mais également à un certain réinvestissement du label des Engagés en 2024 par des listes locales (alors qu'en 2018, on observait plutôt une distanciation du label du cdH).

En ce qui concerne les alliances, les chiffres absolus montrent un « retour » à la normale de 2012 (136 listes en 2024, 134 en 2012 contre 108 en 2018). Le *momentum* de 2018 et son caractère d'élection de « répétition » avant le scrutin de 2019 ont sans doute poussé les listes à « tester » leur popularité seule, expliquant le nombre plus restreint d'alliances lors de ce scrutin communal. En chiffres relatifs néanmoins, 2024 montre une proportion plus forte de listes d'alliances (15,7%, contre 13,6% en 2012 et 10,4% en 2018), et celles-ci agrègent près de 18% des voix. L'élection de juin a pu amener à certaines reconfigurations de la compétition électorale dans les communes. Notons que parmi les 136 listes codées « alliances » en 2024, 29% sont des nouvelles listes (40 listes), et 7,5% étaient présentes en 2018, mais sous une autre forme (ex. un autre label). C'est plus que pour les listes nationales (13% de nouvelles listes en 2024) et les listes quasi-nationales (19% de nouvelles listes), mais similaires aux listes locales (35% de nouvelles listes) et quasi-locales (31% de nouvelles listes).

Les alliances formées en 2024 comprennent en général deux (62% des listes) ou trois partenaires (37%)¹¹, des proportions assez similaires à celles des scrutins locaux précédents¹². Lorsqu'on analyse la dimension partisane des alliances préélectorales, on constate que le MR est présent dans 95 alliances (65%); Les Engagés dans 93 (64%); le PS dans 56 (38%); Ecolo dans 40 (27%); DéFI dans 15 (10%); et d'autres listes (locales, quasi-locales) non-étiquetées sont présentes dans 29 alliances (20%). Les alliances les plus fréquentes, à deux partenaires, sont celles entre MR et Les Engagés (43 alliances, soit 29% de toutes les alliances; et 10 d'entre elles n'existaient pas en 2018); suivies de MR-PS (10 alliances, mais dont 7 qui existaient déjà en 2018) et PS-Ecolo (7 alliances, dont 4 sont nouvelles) et d'alliances entre listes non-étiquetées (7 alliances, dont 4 existaient en 2018)¹³. Les alliances les plus fréquentes, à trois partenaires, sont celles alliant les trois partis dits « traditionnels » MR-PS-Les Engagés (17 alliances, mais 14 d'entre elles existaient déjà en 2018) – elles sont présentes dans toutes les

¹¹ Éventuellement, ces alliances peuvent compter jusqu'à 4 partenaires (environ 1%) si on inclut les « indépendants » tels que mentionnés lors des appels avec les têtes de listes.

¹² On notera tout de même une proportion moindre d'alliances à plus de 3 partenaires en 2024.

¹³ Suivies de Les Engagés-Ecolo (5 alliances), Les Engagés et liste non-étiquetée (5), PS-Les Engagés (3), PS-DéFI (2), PS- liste non-étiquetée (3), MR-liste non-étiquetée (3) et quelques autres.

provinces, à l'exception du Hainaut. La deuxième alliance à trois partenaires la plus fréquente est celle unissant MR-Les Engagés-Ecolo (8 alliances), que l'on retrouve principalement dans le Hainaut, pour « contrer » les bastions socialistes¹⁴ - mais ces alliances étaient déjà présentes en 2018.

2.3. L'offre électorale au niveau communal : tendances par provinces

En termes de type d'offre et de degré de nationalisation des systèmes de partis locaux, d'importantes variations apparaissent entre les provinces. Ce constat n'est pas nouveau. La structuration de l'offre électorale suit les caractéristiques socio-économiques, géographiques et culturelles des communes. Ainsi, les listes locales sont davantage présentes dans de petites communes, et en milieu rural ; ces communes étant typiques de la Province du Luxembourg, les listes locales y sont donc plus fréquentes.

Le Tableau 5 permet de saisir les variations dans l'offre électorale au niveau communal selon les provinces, ainsi que les performances des différents types de listes. Les chiffres de 2024 confirment les tendances identifiées aux scrutins précédents. Aux élections communales de 2024 dans la Province de Luxembourg, les listes locales représentent 52 % de l'offre électorale et attirent quatre électeurs sur dix, alors que les listes nationales ne représentent que 4 % de l'offre (soit quatre listes Ecolo et une liste PS) et attirent moins de 3 % du total des voix. Le degré de nationalisation est quasi nul – l'offre électorale au niveau communal y est presque totalement *localisée*. Par ailleurs, il y a peu de changements dans le type d'offre entre 2018 et 2024.

À l'opposé, dans la Province de Hainaut, où se situent de nombreuses grandes communes densément peuplées et urbanisées, le taux moyen de nationalisation des systèmes de partis locaux est plus élevé (0,32) que la moyenne wallonne (0,18). C'est la seule province ayant un degré de nationalisation plus élevé en 2024 (0,32) qu'en 2018 (0,26). Même si la part de listes nationales a légèrement baissé (45,2% en 2018 contre 41% en 2024), c'est au niveau des listes locales que le déclin est le plus sensible : de 94 en 2018 (dont la moitié étaient de nouvelles listes) à 50 en 2024. Dans cette province, plus de sept électeurs sur dix ont opté pour une liste nationale ou quasi-nationale lors des élections communales de 2024. Cela reflète une forte compétition entre acteurs politiques d'envergure nationale dans de nombreuses communes, de grande et de moyenne taille.

Dans les provinces de Liège, de Namur et du Brabant Wallon, le degré moyen de nationalisation est de l'ordre de 0,14-0,15, légèrement en-dessous donc dans de la moyenne wallonne. L'offre électorale au niveau communal dans ces trois provinces est relativement similaire en termes de proportions de listes

¹⁴ Suivies de MR-LE-liste non-étiquetée (4), PS-LE-Ecolo (4), MR-PS-liste non-étiquetée (3), LE-Ecolo-DéFI (2), MR-Ecolo-liste non-étiquetée (2), MR-PS-DéFI (2), PS-Ecolo-DéFI (2), PS-Ecolo-liste non-étiquetée (2) et quelques autres.

locales (16-18%) et nationales (autour de 30%). Le Brabant Wallon se distingue avec une plus forte proportion d'alliances (24%) et une plus faible proportion de listes quasi-nationales (5%) par rapport aux autres provinces. Par rapport à l'offre de 2018, les communes du Brabant Wallon ont, en effet, vu leur nombre de listes nationales baissé (de 44 à 28) au profit d'une augmentation du nombre d'alliances (de 13 à 24). Ces alliances sont principalement le fait de stratégies du MR (présent dans 15 alliances en 2024, principalement avec Les Engagés et le PS) et des Engagés (présents dans 14 alliances). Une tendance similaire s'observe dans les communes de la Province de Namur : le nombre d'alliances y passe de 7 à 30, dont la moitié concerne des listes MR et Engagés. À Liège, une évolution notable est celle d'une diminution aiguë du nombre de listes nationales, passant de 111 en 2018 à 61 en 2024. Cela s'explique en partie par une stratégie de labellisation visant à se détacher des acteurs nationaux – par ailleurs en difficulté au scrutin de juin : par exemple, à Amay et Nandrin, les listes « Ecolo » deviennent respectivement « Osons Ensemble » et « Ensemble créons demain » ; à Hannut, l'ancienne liste PS s'est changée en « Hannut Pour Tous ».

Observer l'offre électorale au niveau communal entre les provinces wallonnes permet donc de pointer quelques évolutions entre 2018 et 2024. Premièrement, dans le Brabant Wallon et la Province de Namur, la contraction du nombre de listes nationales s'explique en partie par la propension du MR et des Engagés à déposer des listes d'alliance. Deuxièmement, dans le Hainaut, la principale évolution est celle du fort déclin du nombre de listes locales. Dans la Province de Liège, le nombre de listes nationales a grandement diminué entre les deux scrutins, certaines listes préférant s'éloigner du label des partis nationaux. Enfin, dans la Province du Luxembourg, l'offre électorale demeure solidement ancrée dans le localisme, sans grand bouleversement.

21

Tableau 5. Composition de l'offre et performances aux élections communales, par province, Wallonie (2024)

| | Brabant Wallon | | | | Hainaut | |
|---------------------------|----------------|------------|---------|----------|----------|---------|
| Type de liste | N Listes | % Listes | % Votes | N Listes | % Listes | % Votes |
| Nationale | 28 | 28,0% | 28,8% | 117 | 41,0% | 52,5% |
| Quasi-nationale | 5 | 5,0% | 3,0% | 37 | 13,0% | 18,4% |
| Quasi-locale | 13 | 13,0% | 19,8% | 48 | 16,9% | 12,9% |
| Locale | 30 | 30,0% | 16,3% | 50 | 17,5% | 7,6% |
| Alliance | 24 | 24,0% | 32,2% | 33 | 11,6% | 8,5% |
| Total: | 100 | 100% | 100% | 285 | 100% | 100% |
| Indice de Nationalisation | | | 0,14 | | | 0,32 |
| | | Liège | | | Namur | |
| Type de liste | N Listes | % Listes | % Votes | N Listes | % Listes | % Votes |
| Nationale | 61 | 25,1% | 35,3% | 29 | 22,7% | 32,8% |
| Quasi-nationale | 25 | 10,3% | 14,0% | 16 | 12,5% | 10,0% |
| Quasi-locale | 38 | 15,6% | 12,3% | 19 | 14,8% | 13,6% |
| Locale | 81 | 33,3% | 18,1% | 34 | 26,6% | 16,8% |
| Alliance | 38 | 15,6% | 20,4% | 30 | 23,4% | 26,8% |
| Total: | 243 | 100% | 100% | 128 | 100% | 100% |
| Indice de Nationalisation | | | 0,15 | | | 0,15 |
| | L | _uxembourg | | | | |
| Type de liste | N Listes | % Listes | % Votes | | | |
| Nationale | 5 | 4,5% | 2,5% | | | |
| Quasi-nationale | 10 | 9,0% | 13,4% | | | |
| Quasi-locale | 17 | 15,3% | 21,3% | | | |
| Locale | 58 | 52,3% | 37,4% | | | |
| Alliance | 21 | 18,9% | 25,5% | | | |
| Total: | 111 | 100% | 100% | | | |
| Indice de Nationalisation | | | 0,06 | | | |

2.4. Implantation locale des partis nationaux

Sur base de la typologie présentée ci-dessus, nous pouvons analyser la capacité (et la volonté) des partis de déposer des listes au niveau local; mais aussi leur stratégie de labellisation. Le Tableau 6 identifie, pour chaque parti national, le nombre de listes déposées via le numéro officiel (liste nationale), en 2018 et en 2024. Le Tableau 7 identifie le nombre de listes déposées via la typologie, en incluant les listes nationales, quasi-nationales et quasi-locales.

À la lecture des deux tableaux, un constat important est l'augmentation de l'offre de listes identifiées « Les Engagés ». Que cela soit via le numéro officiel ou sur base de l'approche organique, le parti double son offre électorale entre les deux scrutins. Néanmoins, en termes absolus, l'offre de listes « Les Engagés » reste en deçà de celle des autres partis, PS, MR et Ecolo. En ce qui concerne le MR, l'offre est stable si on se base sur les numéros officiels (Tableau 6), mais augmente de 17,5% lorsqu'on considère l'approche organique (Tableau 7). PS et Ecolo diminuent leur offre, mais présentent encore plus de 80 listes (numéro officiel), voire 100 listes (approche organique). Le PTB, qui ne dépose des listes que via son label officiel (voir ci-dessous) dans un nombre très restreint de communes, a légèrement augmenté son nombre de listes. Concernant DéFI, qui ne bénéficie pas d'un numéro protégé en Wallonie, la baisse est importante (-31 listes, soit -69%); le parti a « compensé » cette diminution (en partie seulement) en formant des alliances ou cartels préélectoraux (15 alliances, mais dont la moitié seulement sont de nouvelles alliances).

Tableau 6. Évolution du nombre de listes « partisanes » aux élections communales, sur base du numéro officiel, Wallonie (2018-2024)

| | N listes numéro national | | | | | |
|-------------|--------------------------|---------------|------|--|--|--|
| Parti | 2018 | \rightarrow | 2024 | | | |
| MR | 73 | -1,4% | 72 | | | |
| PS | 97 | -16,5% | 81 | | | |
| Ecolo | 125 | -31,2% | 86 | | | |
| Les Engagés | 24 | +104,2% | 49 | | | |
| PTB-PVDA | 16 | +19,0% | 19 | | | |

Tableau 7. Évolution du nombre de listes « partisanes » aux élections communales, sur base de la typologie, Wallonie (2018-2024)

| | N listes (nationales, quasi-nationales et quasi-locales) | | | | | |
|-------------|--|---------------|------|--|--|--|
| Parti | 2018 | \rightarrow | 2024 | | | |
| MR | 97 | +17,5% | 114 | | | |
| PS | 122 | -7,0% | 114 | | | |
| Ecolo | 122 | - 17,0% | 101 | | | |
| Les Engagés | 37 | +119,0% | 81 | | | |
| PTB-PVDA | 16 | +19,0% | 19 | | | |
| DéFl | 45 | -69,0% | 14 | | | |

Le Tableau 8 permet d'observer les stratégies de labellisation des partis nationaux. En 2018, les listes liées aux partis « non traditionnels » (Ecolo, PTB, DéFI) recourraient massivement à un label national, dans un contexte qui leur était favorable. Les listes de partis « traditionnels » (PS, MR, cdH) recourraient davantage aux labels quasi-nationaux voire quasi-locaux — en particulier, le cdH et le MR. En 2024, on constate chez l'ensemble des partis (sauf pour le PTB) un recours plus important aux labellisations quasi-nationales ou quasi-locales. Ainsi 42% des listes ayant un lien organique avec Les Engagés se présentent sous une « forme » quasi-locale, bien que ce chiffre était déjà de 35% en 2018.

Tableau 8. Stratégie d'offre électorale des partis nationaux au niveau communal, Wallonie (2018-2024)

| | 2018 | 8 | | 2024 | | |
|-------------------|--------------|-----------|----------|-------------|-----------|----------|
| Parti | % nationale | % quasi- | % quasi- | | % quasi- | % quasi- |
| raiu | 70 Hationale | nationale | locale | % nationale | nationale | locale |
| MR | 52,6% | 25,8% | 21,6% | 34,2% | 28,9% | 36,8% |
| PS | 69,7% | 19,7% | 10,7% | 58,8% | 19,3% | 21,9% |
| Ecolo | 95,1% | 4,9% | 0,0% | 72,3% | 18,8% | 8,9% |
| Les Engagés (cdH) | 32,4% | 29,7% | 35,1% | 39,5% | 18,5% | 42,0% |
| PTB-PVDA | 100% | 0,0% | 0,0% | 100% | 0% | 0% |
| DéFl | 93,3% | 6,7% | 0,0% | 71,4% | 28,6% | 0% |

Au-delà de la capacité et de la volonté des partis nationaux de déposer des listes pour les élections communales, le caractère complet ou non de ces listes livre une information intéressante quant à la réputation de la liste. Une liste complète peut apparaître plus crédible et compétente aux yeux des électeurs et électrices. De plus, une liste complète aura plus de chances d'être tirée au sort en première position pour déterminer l'ordre d'apparition sur les bulletins de vote, comparée à une liste incomplète.

24

Une liste complète permet par ailleurs de maximiser les ressources pour mener la campagne, et favorise une plus grande diversité de candidat·e·s. Les alliances pré-électorales résultent parfois d'une volonté de maximiser les ressources; les cartels permettent de regrouper les « forces » et de recruter des candidat·e·s en suffisance. On le voit dans le Tableau 9, 97,9% des alliances sont des listes complètes. Plus de 90% des listes MR et PS sont complètes, 84% des listes Les Engagés, et 71,3% des listes Ecolo. Ces taux de complétude correspondent aux taux observés pour ces listes en 2018. On peut noter une difficulté pour les listes DéFI et PTB de présenter des listes complètes en 2024 – respectivement 36,8% et 21,4%, alors qu'en 2018, 43,8% des listes PTB et 40% des listes DéFI étaient complètes.

Tableau 9. Caractère complet des listes, en fonction du type de liste (approche organique), Wallonie (2024)

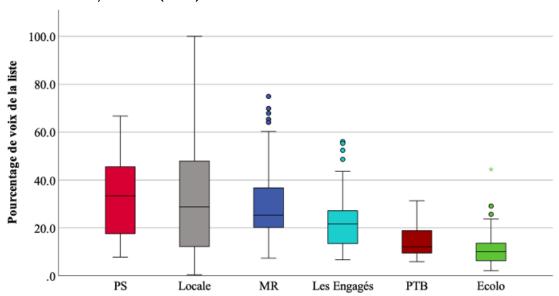
| Listos | N listes | N listes | % Listes |
|-----------------------|-----------|-----------|-----------|
| Listes | in listes | complètes | complètes |
| Alliance | 146 | 143 | 97,9% |
| MR | 114 | 111 | 97,4% |
| PS | 114 | 104 | 91,2% |
| Les Engagés | 81 | 68 | 84,0% |
| Liste Locale | 253 | 184 | 72,7% |
| Ecolo | 101 | 72 | 71,3% |
| PTB-PVDA | 19 | 7 | 36,8% |
| DéFl | 14 | 3 | 21,4% |
| Quasi-locale (autres) | 25 | 3 | 12,0% |
| Total | 867 | 695 | 80,2% |

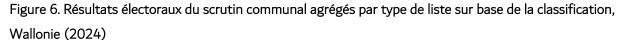
Section 3. Une autre lecture des résultats électoraux aux élections communales de 2024

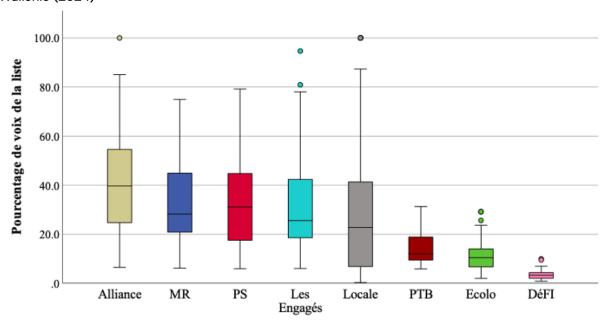
Les figures 5 et 6 présentent les performances électorales des listes en Wallonie (hors communes germanophones) en « boites à moustache ». Cet outil graphique permet de visualiser, sur l'axe vertical, les scores moyens obtenus par les différents types de listes (axe horizontal) dans les communes où elles se sont présentées. La « boîte » pour chaque type de liste couvre l'espace où se concentrent 50 % de toutes les observations (appelée « zone interquartile », entre le quartile inférieur et le quartile supérieur). Plus la boîte s'étire le long de l'axe vertical, plus des scores différents sont observés pour les différentes listes. Au contraire, une boîte resserrée signifie que les scores sont davantage similaires entre les listes. Dans ces boîtes, la ligne noire horizontale représente la valeur médiane. Enfin, les extrémités supérieures horizontales ou « moustaches » représentent les valeurs inférieures (au premier décile) et supérieures (au neuvième décile). Les valeurs « extrêmes » sont représentées par des points.

La Figure 5 distingue les listes sur base des numéros officiels des listes. La Figure 6 distingue les listes sur base de la typologie présentée ci-dessus. En procédant de cette manière, plusieurs constats émergent. Premièrement, les listes qui réussissent le mieux électoralement là où elles se présentent ne sont plus les listes socialistes en Wallonie (Figure 5), mais bien les alliances (Figure 6). Ce résultat corrobore celui de 2018. Deuxièmement, alors que la Figure 5 laisse supposer une meilleure performance des listes locales en Wallonie (juste après les listes socialistes), lorsque nous affinons cette catégorie et excluons les cas de listes nationales « déguisées » et d'alliances, la performance moyenne des listes locales est inférieure à celle des partis nationaux « traditionnels » (PS, MR et Les Engagés) et des alliances.

Figure 5. Résultats électoraux du scrutin communal agrégés par type de liste sur base des numéros officiels des listes, Wallonie (2024)







Le Tableau 10 présente les performances des listes, selon notre catégorisation, d'abord en termes de « part » des voix et de « part » des sièges sur l'ensemble des voix exprimées (2 067 411) et des sièges (5 234) distribués dans les 252 communes de Wallonie. Le tableau inclut également les performances en termes de nombre de bourgmestres obtenus par les listes, de majorités absolues, ainsi que la part de chaque type de liste qui parvient à entrer dans une majorité.

Le premier parti en termes de voix est le PS : le parti performe mieux dans les grands centres urbains peuplés. À l'échelle de la Wallonie, le parti a attiré 22% du total des voix. Viennent ensuite les listes MR et les alliances (19%), les listes locales (15,5%), et les listes Les Engagés (12,7%) - ces deux derniers types de listes étant davantage présentes dans les milieux ruraux et/ou moins peuplés. Loin derrière, les listes Ecolo ont eu la préférence de 6,2% des électeurs et électrices en Wallonie, et le PTB de 4,6% d'entre eux et elles.

Concernant la part des conseiller ères élues, 24% d'entre eux-elles ont été élues sur des listes « alliances » (1257 conseiller ères) et 23,4% via des listes locales. Viennent ensuite, à quasi-égalité, MR et PS, chacun ayant fait élire environ 17-18% de l'ensemble des conseiller ères de Wallonie – soit 911 pour le MR et 950 pour le PS. 11,5% des conseiller ères proviennent de listes Engagés (601), 3,6% d'Ecolo (191) et 1,8% du PTB (93). Enfin, trois conseiller ères seulement proviennent d'une liste DéFl¹⁵.

¹⁵ Et deux d'une liste quasi-locale.

Près d'un quart des listes (24%) qui entrent dans une majorité communale sont des listes locales, et un cinquième d'entre elles sont des alliances (22%). 19% des listes qui entrent dans une majorité sont des listes identifiées comme MR, 16% sont des listes PS et 14% des listes Engagés. On peut remarquer que les alliances, les listes locales, les listes Engagés et les alliances « sur-» performent en termes d'entrée dans les majorités par rapport à leur score électoral, alors que les listes PS, Ecolo, et PTB « sous- » performent. Ce sont les alliances et les listes locales qui performent le mieux si l'on regarde le nombre de bourgmestres obtenus à l'issue des scrutins locaux : plus de la moitié des bourgmestres en Wallonie ont été élu-es via ces types de listes (respectivement 70 et 68 bourgmestres, soit 55% de l'ensemble des bourgmestres). Les listes PS et MR sont au coude à coude, avec respectivement 45 et 44 bourgmestres provenant de ces listes partisanes. Les performances en termes d'obtention d'une majorité absolue sont similaires. Le nombre de majorités absolues identifiées à l'issue du scrutin en Wallonie est de 184¹6, dont 58% sont formées par des alliances ou des listes locales. À nouveau, MR et PS sont au coude-à-coude, avec respectivement 29 listes libérales obtenant une majorité absolue, contre 28 listes socialistes.

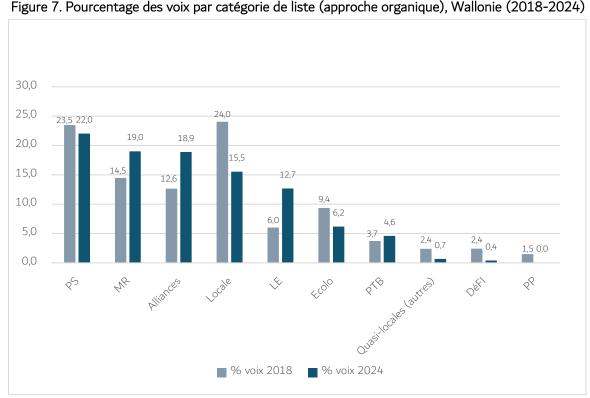
Tableau 10. Performances des listes au scrutin communal, Wallonie (2024)

| Listes | N listes | % Voix | N Sièges | % Sièges | % de listes qui participent à une majorité | N Bourgmestres | N listes qui forment une majorité absolue |
|------------------------|----------|--------|-------------|----------|--|-------------------|--|
| Alliances | 146 | 18,9% | 1257 | 24,0% | 22,1% | 70 | 56 |
| MR | 114 | 19,0% | 911 | 17,4% | 18,7% | 44 | 29 |
| PS | 114 | 22,0% | 950 | 18,2% | 16,4% | 45 | 28 |
| Les Engagés | 81 | 12,7% | 601 | 11,5% | 14,1% | 25 | 17 |
| Locales | 253 | 15,5% | 1226 | 23,4% | 24,1% | 68 | 54 |
| PTB-PVDA | 19 | 4,6% | 93 | 1,8% | 0,3% | 0 | 0 |
| Ecolo | 101 | 6,2% | 191 | 3,6% | 3,7% | 0 | 0 |
| DéFl | 14 | 0,4% | 3 | 0,1% | 0,6% | 0 | 0 |
| Quasi-locales (autres) | 25 | 0,7% | 2 | 0,04% | 0,0% | 0 | 0 |
| Total | 867 | 100% | 5234 | 100% | 100% | 252 | 184 |

Un dernier graphique (Figure 7) permet de visualiser l'évolution, entre 2018 et 2024, de la part des voix par types de listes, sur base de notre approche organique. Le graphique permet de détailler davantage les

¹⁶ Ce nombre est très stable par rapport à 2018 (185). On observe cependant des variations en fonction des provinces. En 2024, on observe une diminution du nombre de majorité absolue dans le Hainaut (de 49 à 46), Liège (60 à 54), mais une augmentation dans le Brabant wallon (18 à 20) et substantiellement dans le namurois (22 à 27). La situation est stable dans le Luxembourg (36 en 2018, 37 en 2024).

résultats du Tableau 4 (voyez plus haut), en termes de « couleur » ou tendance partisane des listes. Il permet également de nuancer la stabilisation de l'indice de nationalisation (voir section 2.1. ci-dessus). Les scrutins locaux de 2024 ont connu à la fois des effets de nationalisation et des effets de localisation. Parmi les effets de « localisation », on constate une baisse de la part de voix en faveur de certains partis nationaux (PS, Ecolo, DéFI – et la disparition du PP). Parmi les effets de « nationalisation », on constate une augmentation de la part des voix pour les listes MR et Les Engagés, et une diminution de la part des voix pour les listes purement locales - liée à la baisse du nombre de ces listes locales dans l'offre. L'évolution de la part de voix pour les alliances est plus difficile à lire en termes de nationalisation, car de nombreuses alliances incluent des listes locales ou des mouvements citoyens locaux. Et par ailleurs, de nombreuses listes « partisanes », comme nous l'avons évoqué plus haut, se sont « ouvertes » à des candidat es non-encarté es. On assiste dès lors à une forme de recomposition quelque peu hybride de l'offre électorale au niveau local.



Section 4. Offre et performances électorales aux élections provinciales de 2024

4.1. Une contraction de l'offre électorale

À l'instar de l'offre électorale lors des élections communales, l'offre électorale lors des élections provinciales de 2024 s'est largement contractée par rapport au scrutin de 2018. En effet, en 2018, 305 listes avaient été déposées : 97 dans les Provinces de Liège ; 101 dans le Hainaut ; 51 dans la Province de Namur; 38 dans la Province du Luxembourg; et 18 dans le Brabant-Wallon. À noter que cette différence entre provinces est aussi due au nombre de circonscriptions électorales qui les composent. En effet, les provinces de Liège et du Hainaut comptent 10 districts, tandis que les provinces de Namur et de Luxembourg en comptent 6, et seulement 2 pour la Province du Brabant-Wallon. En 2024, le nombre total de listes déposées en Wallonie pour les élections provinciales tombe à 192. Le Brabant Wallon est la province où l'offre s'est le plus maintenue (-4 listes), mais l'analyse révèle des évolutions dans le type d'offre entre 2018 et 2024 : entre les deux scrutins, quatre listes ont disparu (PP, Indépendants, Oxygène et La Droite), mais trois nouvelles listes ont été déposées (PTB, BUB et LNP). Dans la Province de Liège, le nombre de listes déposées a été presque divisé par deux, passant de 97 listes à 55. Dans la Province de Namur, l'offre se contracte de 15 listes, passant de 51 à 36 en 2024. Dans la Province du Hainaut, on passe de 101 listes pour les élections de 2018 à 63 en 2024. Enfin, dans la Province de Luxembourg, seulement 24 listes se sont présentées aux élections contre 38 en 2018, ni le PTB ni DéFl n'y ont déposé de listes. En définitive, c'est surtout du

4.2. Une concentration de l'offre et des voix au profit des partis nationaux

La diminution de l'offre s'accompagne d'une concentration de l'offre et des voix au profit des partis nationaux. Les indices de nationalisation calculés dans le Tableau 11 montrent par ailleurs une nationalisation de l'offre plus élevée qu'au niveau communal, les indices variant de 0,4 (Hainaut) à 0,8 (Luxembourg).

Dans le Brabant wallon, les quatre listes non-affiliées aux six partis nationaux¹⁷ (voir ci-dessus) cumulaient 7,5% des voix en 2018 ; en 2024, les 2 listes non-affiliées aux partis nationaux (LNP et B.U.B. Province) agrègent seulement 0,1% des voix. Dans la Province de Liège, les listes non-affiliées aux partis nationaux dépassent à peine les 1,5% des voix en 2024 ; alors que cette catégorie de listes agrégeait 7,9% des voix en 2018. Dans le Hainaut, les 40 listes non-nationales se présentaient en 2018 et agrégeaient 8,8%. En 2024, aucune de ces listes ne s'est représentée ; mais 10 autres listes non-

¹⁷ PS, MR, PTB, Les Engagés, DéFl, Ecolo.

nationales ont participé au scrutin (Chez Nous, CCD, Le Bien Commun, Farcitoyenne 6240, CC, MCW). Ces listes n'ont en revanche attiré que 2,3% des voix. Dans la province de Namur, « Chez Nous » est la seule liste indépendante des six partis nationaux qui se présente, avec un résultat dérisoire (0,1% des voix). À noter qu'une large part de l'offre non-nationale de 2018 aux élections provinciales était composée de listes d'extrême droite ou de droite radicale ¹⁸ (75 listes sur 106 au total), qui ne se sont pas représentées en 2024. En outre, si l'offre et la part de voix des listes non-nationales a baissé de manière significative entre 2018 et 2024, aucune de ces listes n'avait obtenu de sièges aux conseils provinciaux en 2018.

En termes de part de sièges dans les conseils provinciaux, MR et Les Engagés décrochent ensemble plus de la moitié des sièges : 144 sur 229. Ces deux partis progressent dans toutes les provinces (sauf dans le Brabant wallon où le MR se stabilise). PS et Ecolo perdent des sièges dans l'ensemble des conseils (sauf à Namur pour le PS). Le PTB parvient à s'affirmer au sein des conseils provinciaux, avec cependant une augmentation en voix limitée (+1,3% des voix à l'échelle de la Wallonie)¹⁹. À l'issue du scrutin, DéFI perd tous les sièges gagnés en 2018. MR et Engagés entrent dans la totalité des collèges ; avec le PS dans le Hainaut, Liège et Luxembourg.

La compétition lors de ces élections reste très défavorable aux nouveaux partis ou mouvements politiques (quasi-)locaux. La composition des collèges (Tableau 11) en 2024 montre par ailleurs une domination persistante des trois partis « traditionnels » (MR, Les Engagés, PS) à ce niveau de pouvoir. Cette relative fermeture peut décourager les listes non-affiliées aux partis nationaux – voire même certains partis nationaux plus « petits » (ex. DéFI) – de faire campagne à ce niveau de pouvoir. En outre, les déclarations de la majorité MR-Engagés (au niveau wallon) sur la potentielle suppression des provinces ont pu décourager les listes indépendantes et/ou citoyennes à faire campagne à cet échelon de pouvoir qui est amené à disparaître.

¹⁸ AGIR, NATION, La Droite, PP

¹⁹ Pour plus de détails concernant les résultats des élections provinciales, voir: Istasse, C. « Les résultats des élections provinciales du 13 octobre 2024 en Wallonie », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°2630-2631.

31

Tableau 11. Offre et performances des listes aux élections provinciales, Wallonie (2024)

| | В | Brabant Wallon | | | | Hainaut | | | |
|------------------------------|-----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------------|-----------------|------------------|--|
| Listes | % Votes | N Sièges | +/- 201 8 | N Collèg e | % Votes | N Sièges | +/- 201 8 | N Collèg e | |
| MR | 40,4% | 16 | = | 3 | 26,2% | 18 | +6 | 1 | |
| Les Engagés | 24,8% | 10 | +7 | 1 | 19,9% | 11 | +7 | 1 | |
| Ecolo | 12,4% | 4 | -5 | 0 | 6,3% | 1 | -10 | 0 | |
| PS | 12,1% | 4 | -2 | 0 | 31,0% | 22 | -5 | 2 | |
| PTB | 6,6% | 2 | +2 | 0 | 13,8% | 4 | +2 | 0 | |
| DéFl | 3,1% | 1 | -2 | 0 | 0,1% | 0 | = | 0 | |
| Autres | (2 listes) 0,1% | 0 | / | 0 | (10 listes) 2,3% | 0 | / | 0 | |
| Total listes | 100% | 37 | - | 8 | 100% | 56 | - | 12 | |
| Indice de | | | | 0,63 | | | | 0,42 | |
| Nationalisation | | | | | | | | | |
| | | Liège , | | | | Namur | | | |
| Listes | % Votes | N Sièges | +/- 201 8 | N Collèg e | % Votes | N Sièges | +/- 201 8 | N Collèg e | |
| MR | 29,4% | 18 | +3 | 2 | 28,8% | 14 | +2 | 2 | |
| Les Engagés | 20,8% | 12 | +6 | 1 | 30,7% | 14 | +8 | 2 | |
| Ecolo | 9,5% | 4 | -8 | 0 | 10,0% | 4 | -4 | 0 | |
| PS | 24,6% | 14 | -3 | 2 | 17,8% | 9 | +1 | 0 | |
| PTB | 14,1% | 8 | +2 | 0 | 10,2% | 2 | +1 | 0 | |
| DéFl | / | / | / | / | 1,8% | 0 | -2 | 0 | |
| Autres | (5 listes) 1,6% | 0 | | 0 | (1 liste) 0,1% | 0 | / | 0 | |
| Total listes | 100% | 56 | - | 9 | 100% | 43 | - | 7 | |
| Indice de Nationalisation | | | | 0,56 | | | | 0,71 | |
| | | Luxembourg | | | | | | | |
| Listes | % Votes | N Sièges | +/- 201 8 | N Collèg e | | | | | |
| MR | 32,9% | 13 | +1 | 1 | | | | | |
| Les Engagés | 40,2% | 18 | +4 | 2 | | | | | |
| Ecolo | 10,0% | 2 | -2 | 0 | | | | | |
| PS | 17,0% | 4 | -3 | 1 | | | | | |
| PTB | / | / | / | / | | | | | |
| DéFl | / | / | / | / | | | | | |
| Autres | / | / | / | / | | | | | |
| Total listes | 100% | 37 | - | 4 | | | | | |
| Indice de Nationalisation | | | | 0,8 | | | | | |





CONTACT

Jérémy Dodeigne (UNamur) jeremy.dodeigne@unamur.be

David Talukder (UNamur) david.talukder@unamur.be

Caroline Close (ULB) caroline.close@ulb.be

Simone Geshef (ULB) simon.geshef@ulb.be









